

CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT JEAN D'AULPS

PROCES-VERBAL DE LA SÉANCE DU 8 SEPTEMBRE 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le huit septembre à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT JEAN D'AULPS, dûment convoqué s'est réuni, en salle de la Mairie, sous la présidence de William CHALENÇON, Maire.

Date de convocation : 3 septembre 2025

Nombre de membres :

15 élus en exercice, 11 élus présents et 13 élus votants

ETAIENT PRESENTS :

William CHALENÇON, André JORDAN, Vincent FREMONT, Sylviane COTTET DUMOULIN, Catherine CULLAZ, Catherine VULLIEZ, Françoise JOCHUM, Kévin DELALE, Laurent MUDRY, Dominique HALLOT et Sophie COTTET.

ETAIENT ABSENTS EXCUSES ET AYANT DONNE PROCURATION :

Rébecca VERMANT (procuration à Françoise JOCHUM), Yves DELALE (procuration à Sophie COTTET), François MITHIEUX et Estelle COUDERT.

SECRETAIRE DE SÉANCE : Vincent FREMONT

Le procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 11 août 2025 est approuvé par les élus.

ORDRE DU JOUR :

- Offre de prêt de la Banque des Territoires pour le renouvellement du réseau d'eau potable et l'extension du réseau d'assainissement collectif de la Villaz
- Programme de coupes de bois pour 2026
- Décision modificative n° 1 du budget des remontées mécaniques
- Délibération relative aux admissions en non-valeurs et aux créances éteintes – Budgets principal et eau et assainissement – Décision modificative n°3 du budget eau et asst
- Retour sur les décisions du Maire
- Compte-rendu de la Commission d'urbanisme
- Compte-rendu diverses réunions
- Questions diverses

OFFRE DE PRET DE LA BANQUE DES TERRITOIRES POUR LE RENOUVELLEMENT DU RESEAU D'EAU POTABLE ET L'EXTENSION DU RESEAU D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF DE LA VILLAZ

Le Maire présente les caractéristiques de l'offre de prêt de la Banque des Territoires pour le financement des travaux de renouvellement du réseau d'eau potable et l'extension du réseau d'assainissement collectif :

- Appellation : Prêt Transformation écologique
- Montant : 1 076 855 €
- Commission d'instruction : 640 €
- Pénalité du dédit : 1%
- Taux du Livret A en vigueur à la date de signature du contrat + 0.40%
(taux actuel du livret A : 1.70%)
- Phase de préfinancement : 5 mois

- Durée : 30 ans
- Périodicité des échéances : trimestrielles
- Profil d'amortissement : amortissement prioritaire
- Conditions de remboursement anticipé volontaire : Indemnité actuarielle sur courbe SWAP (J-40)

Après discussion, les élus valident, à l'unanimité des votants, l'offre de prêt de la Banque des Territoires – Caisse des dépôts et consignations telle que présentée.

PROGRAMME DE COUPES DE BOIS POUR 2026

Le Maire et André JORDAN, Adjoint au Maire, présentent le programme de coupes de bois proposé par l'ONF, Office National des Forêts, pour l'année 2026.

La première coupe de 726 m³ se situe à Pre Le, entre le plateau des Têtes et les Follys et n'appelle pas de remarques particulières.

La seconde coupe de 378 m³ se situe au-dessus du pont de la Corbassière et l'ONF envisage une exploitabilité par hélicoptère. Le Maire confirme que cette parcelle se situe au-dessus de la route départementale et que cette coupe nécessitera sa fermeture en raison des risques de chutes de pierres et d'arbres. Au vu du prix actuel du bois, le Maire précise que cette coupe de bois n'est pas intéressante. Il confirme que la Commune vient de vendre une coupe prévue l'an dernier et qui n'a pas encore été exploitée.

Le Maire aimerait que l'ONF propose des coupes de bois sur le secteur du Mont d'Evian ; il confirme avoir proposé une coupe sous la télécabine, là où les arbres sont tombés en raison du vent. L'ONF demande pour exploiter cette coupe de soumettre des parcelles de forêt non soumises actuellement. Catherine CULLAZ évoque le problème des arbres scolytés sur la Commune sachant qu'un arrêté régional impose dans ce cas leur exploitation.

Le Maire confirme avoir rendez-vous avec M. Martin DUFOURNET, agent de l'ONF en charge de notre territoire, ce vendredi à 9h en présence d'André JORDAN. L'objectif étant de créer une piste forestière au Mont d'Evian pour faciliter l'exploitation de bois sur ce secteur. La difficulté concerne l'obtention des droits de passage par tous les propriétaires de parcelles concernées ; cette démarche est en cours par la Chambre d'agriculture.

Sophie COTTET demande à combien est vendu le bois. Le Maire répond que lorsqu'une coupe est mise en vente, le bûcheron fait une offre de prix.

Le Maire confirme qu'il y a eu des coupes de bois sur la Commune mais essentiellement sur des parcelles privées, à l'initiative des propriétaires.

Après discussion, les élus valident la 1^{ère} coupe de bois et non la seconde. Le Maire conclut en indiquant qu'il fera un retour sur la réunion de vendredi prochain lors du Conseil municipal du mois d'octobre.

DECISION MODIFICATIVE N° 1 DU BUDGET DES REMONTEES MECANIQUES

Le Maire propose aux élus des crédits d'ordre budgétaires pour permettre des écritures comptables sur l'inventaire des remontées mécaniques et des crédits pour émettre des annulations de titres et de mandats dans le cadre de la refacturation des emprunts de la Commune à la SAEM suite à des erreurs d'écritures comptables.

Les élus valident, à l'unanimité, la décision modificative n°1 du budget des remontées mécaniques.

DELIBERATION RELATIVE AUX ADMISSIONS EN NON-VALEURS ET AUX CREANCES ETEINTES – BUDGETS PRINCIPAL ET EAU ET ASSAINISSEMENT – DECISION MODIFICATIVE N°3 DU BUDGET EAU ET ASSAINISSEMENT

Le Maire informe les élus que le Service de Gestion Comptable de Thonon demande à la Commune de prendre en compte le caractère irrécouvrable de certaines créances.

Concernant les admissions en non-valeur (ANV), il s'agit de débiteurs insolvables ou partis sans laisser d'adresse. Concernant les créances éteintes, il s'agit de règlements judiciaires, de liquidations judiciaires de biens, de surendettement, pour lesquels aucune somme ne peut être recouvrée.

Il ajoute que les admissions en non-valeur n'éteignent pas la créance à la différence des créances éteintes et que ces créances se traduisent par une dépense pour la collectivité.

Pour le budget principal, le montant des créances admises en non-valeur s'élève à 5 612.80€ et cela concerne 22 créances entre 2017 et 2023 (factures périscolaire avant la mise en place du pré-paiement et factures des secours sur pistes en lien avec le domaine skiable du Roc d'Enfer).

Pour le budget eau et assainissement, le montant des créances admises en non-valeur s'élève à 5 193.91€ et cela concerne 54 créances entre 2017 et 2024 (factures d'eau potable et d'assainissement collectif). Le montant des créances éteintes s'élève à 697.86 € et concerne une entreprise qui a été liquidée.

Les élus valident, à l'unanimité des votants, les montants des admissions en non-valeur et les créances éteintes tels que présentés.

Pour passer les écritures comptables sur le budget eau et assainissement, cela nécessite une décision modificative en dépense de fonctionnement de 5 900€ (passage du chapitre 011 au chapitre 65).

Les élus, à l'unanimité des votants, votent la décision modificative n°3 du budget eau et assainissement 2025 telle que proposée.

DECISION DU MAIRE

Le Maire confirme aux élus ne pas avoir pris de décisions, dans le cadre des attributions que le Conseil municipal lui a délégué par délibérations, depuis la séance du conseil du 11 août dernier.

Il profite de ce point pour informer les élus que les propriétaires du bâtiment et du terrain à côté de la future médiathèque souhaitent vendre et proposent à la Commune d'en faire l'acquisition. Le Maire projette le plan de la parcelle de 1327 m² qui part de la Route des Grandes Alpes et qui descend jusqu'à l'école. Le Maire confirme que cette parcelle est constructible et au vu de son emplacement, il demande aux élus leur avis sur la poursuite ou non des négociations. Il ajoute que le bâtiment est à détruire et qu'on ne sait pas encore s'il y a de l'amiante ; il serait possible de faire une halle, une salle des fêtes ou des associations. L'achat pourrait se faire via l'Établissement Public Foncier. Le montant de l'acquisition serait estimé entre 400 000 et 500 000€.

Sophie COTTET évoque le problème de parking en cas de construction d'une salle et la proximité de l'église. Françoise JOCHUM évoque le risque de nuisances sonores au centre du village. Cependant, après discussion et un tour de table, les élus se disent favorables à la poursuite de l'étude de l'acquisition par le Maire et ajoutent qu'il faut travailler en parallèle sur la définition du projet.

Le Maire poursuit sur une autre demande qui vient de lui être transmise. Lorsque des propriétaires installent des assainissements individuels, ils ont parfois besoin de l'autorisation du Conseil municipal pour passer sur le terrain communal (servitude de réseau). Dans ce cas précis, des acheteurs d'un chalet à Graydon prévoit, dans le cadre du SPANC, une canalisation sur un terrain communal et un rejet dans le ruisseau.

Vincent FREMONT revient sur l'assainissement individuel qui est une compétence de la Communauté de Communes du Haut-Chablais à la différence de l'assainissement collectif qui est de la compétence de la Commune. Sur le principe, le SPANC valide une installation nouvelle et effectue un contrôle régulier de celles existantes. Il met en doute le suivi de ces contrôles réguliers en raison des changements de personnel et propose aux élus d'interroger la CCHC en vue du prochain conseil municipal.

COMPTE-RENDU DE LA COMMISSION D'URBANISME

Le Maire confirme l'absence de réunion de la Commission d'urbanisme depuis le conseil du 11 août dernier et présente les dossiers d'urbanisme signés.

DOSSIER	DEMANDEUR	LIEU DIT	OBJET	DECISION + DATE
DP25035	DOW Graham	816 route de la Moussière	Modif. Façades et toiture	REFUS 18/08/25
DP25049	NERRIERE Thierry	85 impasse des Moulins	Création d'un lot à bâtir	ACCORD 12/08/25
DP25052	BALLET Laurence	135 impasse sur le Char	Extension chalet (cellier)	ACCORD 19/08/25
DP25053	PACHOUX Fantin	168 route du Plan de Lesse	Réimplantation boisseau de cheminée	ACCORD 18/08/25
PC25005	BALAYE Noémie	Impasse du Cordonnier	Chalet	ACCORD 11/08/25
MO/PC 16B07M02	INVESTPOL	7 chemin Napoléon	Modif. Façades et stationnements	ACCORD 14/08/25
PC25014	PARKER Stuart	3051 route de la Moussière	Démolition annexes, rénovation bâtiment, changement destination, extension, abri voiture	ACCORD 11/08/25
PC25016	PITCHER Samuel	231-251 route du Bas Thex	Extension habitation	REFUS 19/08/25

COMPTE RENDU DIVERSES REUNIONS

29 juillet 2025 : Réunion PPRN avec la DDT

Le Maire rappelle la réunion avec la Direction Départementale des Territoires de la Préfecture qui a présenté le déroulement de la phase administrative d'adoption du nouveau PPRN, plan de prévention des risques naturels, de la Commune. Cette phase va commencer par la réunion publique du mardi 23 septembre à 18h30 en salle de la cantine. Le Maire invite les élus à y participer.

12 août 2025 : réunion « mobilités » avec la CCHC

Le Maire confirme que la Mairie est intégrée au projet de la Communauté de Communes qui prévoit la sécurisation des abords du collège dans le cadre de leur compétence sur les transports scolaires.

QUESTIONS DIVERSES

Route du Patrimoine

Françoise JOCHUM présente le travail de recensement réalisé par Mme Hilliane PASQUIER, chargée d'inventaire du patrimoine culturel à la Communauté de Communes du Haut-Chablais.

Mme PASQUIER a réalisé un circuit sur les 15 communes de la CCHC ; pour Saint Jean d'Aulps, elle propose les sites suivants : l'oratoire de Saint Guérin, le Bas-Thex, l'Abbaye, l'église de la Moussière, le domaine skiable, le chef-lieu, la corbassière, Essert-la-Pierre, la légende de la vache noire de Lens et l'alpage de Graydon. Françoise JOCHUM confirme qu'il est prévu des panneaux sur site, des versions numériques via des QR code et des versions papier sur demande. Elle ajoute que ce recensement est très varié, il porte sur des édifices, des légendes, des périodes historiques... et les textes proposés sont très intéressants. Elle conclut en précisant que l'implantation des panneaux est encore à travailler en fonction des contraintes sur le terrain.

Plan Communal de Sauvegarde – PCS

Le Maire confirme que le PCS de la Commune doit être mis à jour en raison de l'adoption prochaine du nouveau PPRN, plan de prévention des risques naturels. Ce plan contribue, à l'échelle communale, à la prévention des risques et à la gestion des crises associées. Le Maire propose à Laurent MUDRY, conseiller municipal, de s'associer à ce travail de mise à jour. Une réunion sera organisée d'ici fin septembre.

Domaine skiable du Roc d'Enfer - Direction

Sophie COTTET interroge le maire sur le départ de Thierry FAURE, actuel directeur de la station. Le Maire confirme son départ à la retraite au 1^{er} janvier 2026 et confirme la création d'un poste de responsable technique, qui sera sur le terrain à gérer les équipes. Le poste de Directeur de la station ne sera pas remplacé.

Recapitalisation de la SAEM du Roc d'Enfer

Sophie COTTET demande au Maire où en sont les demandes d'emprunt pour la recapitalisation de la SAEM du Roc d'Enfer. Le Maire répond que le montage financier sera porté par plusieurs banques et informera les élus de l'avancée du dossier.

Saison d'été au Roc d'Enfer

Le Maire confirme que la saison d'été s'est bien passée ; le mois de juillet a été plutôt calme et il y a eu plus de monde au mois d'août, cela confirme une tendance générale sur la Vallée. Un retour sur cette saison sera présenté lors du prochain conseil municipal.

Prochaine réunion du Conseil Municipal prévue le lundi 6 octobre 2025.

Le Maire,
William CHALENÇON

Le Secrétaire de séance,
Vincent FREMONT



